DOSSIER MARIAGE

VILLE DE CHATOU
Guichet unique
01 34 80 46 00
etatcivil@mairie-chatou.fr
3 rue des Beaunes Chatou
www.chatou.fr



Dossier suivi par : _____
Service État Civil : Tél. 01 34 80 46 00

LA PRÉSENCE DES DEUX FUTURS ÉPOUX EST OBLIGATOIRE À CETTE OCCASION
(dépôt du dossier sur rendez-vous uniquement)

Le choix de la date et de l'heure de la célébration est conditionné par le dépôt d'un **dossier complet.**

Le mariage est célébré à la mairie de Chatou si l'un des futurs époux, ou l'un de ses parents, à son domicile sur la commune à la date du dépôt du dossier.

Le mariage nécessite le consentement libre, sérieux et non vicié des futurs époux, le respect des conditions d'âge (18 ans révolus), des délais de publicité, des liens de parenté prohibés et d'absence de mariage antérieur non dissous.

À NOTER

Si l'un des futurs époux ne maîtrise pas la langue française, il faut prévoir pour la cérémonie un traducteur.
La fonction d'interprète ne peut pas être assurée par l'autre époux, ni par un témoin, ni par un parent. La circulaire du 23 juillet 2014 ajoute : « afin de garantir la sincérité de la traduction, il convient d'éviter que l'interprète ne puisse être un membre de la famille proche des conjoints ».

L'audition des futurs époux peut être demandée par l'officier d'État Civil sauf s'il apparaît au vu des pièces du dossier que cette audition n'est pas nécessaire (article 63 du Code Civil)

CHARTE DES MARIAGES - ENGAGEMENT DE CONVIVIALITÉ

Afin de garantir à chacun un droit égal à profiter de l'espace mis à sa disposition et d'une jouissance tranquille des lieux, l'émotion et la joie qui accompagnent chaque mariage doivent, dans les lieux publics et leurs abords immédiats, s'exprimer sans exubérance, dans le respect de toutes les sensibilités.

Afin de veiller au respect des engagements de la présente charte, la célébration est conditionnée au dépôt d'une **caution de 1 000 € par empreinte bancaire**. Un lien sécurisé vous sera envoyé trois semaines avant la cérémonie. En cas de non validation de l'empreinte bancaire, la ville se réserve la possibilité de reporter la date de la célébration.

Les futurs mariés s'engagent à respecter et à faire respecter les points suivants :

1. Respecter l'horaire choisi pour leur célébration et arriver 15 minutes en avance. L'officier d'état civil se réserve le droit de déplacer à une date ultérieure le créneau de votre mariage si les futurs mariés ont un retard de plus de 15 minutes, ceci afin de permettre aux mariés suivants et arrivés à l'heure de respecter leur créneau initialement prévu.

2. Lors des déplacements du cortège, respecter le code de la route, et notamment ne pas rouler en occasionnant des bouchons ou à trop grande vitesse, ne pas s'asseoir sur les portières, porter un casque en deux roues, etc…

3. Respecter la réglementation du stationnement autour de l'Hôtel de Ville. Il est strictement interdit de stationner sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

4. Demander à leurs invités de ne pas crier, courir, se bousculer.

5. A l'occasion de la cérémonie, ne pas déployer de drapeaux, banderoles, affiches ou panneaux d'information. La consommation de nourriture ou de boisson est interdite dans la salle des mariages qui doit rester propre pour les mariages suivants.

6. Afin d'anticiper tout risque de chutes et de blessures, sont formellement interdits le lancer de riz, de pétales de fleurs artificiels, confettis, pétards ou autres fumigènes sur le parvis de la mairie.

7. Lors du temps de présence en mairie et aux abords, intervenir auprès de vos invités pour obtenir, en cas de manifestation d'exubérance, le retour à une attitude calme et respectueuse. Il est fortement recommandé pour se libérer de cette tâche, de la déléguer à un des invités - parent ou témoin par exemple.

A Chatou, le Signature des époux

VILLE DE chatou

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

	conjoint 1	conjoint 2
Dossier renseigné (attestation sur l'honneur mise à jour de l'acte de naissance, renseignements relatifs aux futurs époux, liste des témoins, autres renseignements)	•	•
Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, carte de résident) original et copie	•	•
Copie de la pièce d'identité de **chaque témoin**	•	•
Justificatif de domicile datant de moins de trois mois : titre de propriété, relevé de charges de copropriété, avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer récente non manuscrite, facture gaz, électricité, téléphone fixe pas de téléphone mobile, box internet, assurance logement. Si mariage dans la commune de domicile des parents, joindre le justificatif de domicile des parents.	•	•
Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) datant de moins de 3 mois*	•	•
Si vous êtes de nationalité étrangère : > Acte de naissance datant de moins de 6 mois au dépôt du dossier de mariage, apostillé ou légalisé selon le pays * > Certificat de coutume à demander en FRANCE auprès du consulat du pays concerné > Certificat de célibat ou certificat de capacité à mariage à demander en FRANCE auprès du consulat du pays concerné *original et traduction faite par un traducteur assermenté en France ou par le consulat de France dans le pays étranger où l'acte a été dressé, ou par le Consulat du pays en France.	•	•

INFORMATIONS DIVERSES

• Les attestations sur l'honneur d'hébergement avec le justificatif de domicile de l'hébergeant ne sont pas acceptées.
• Si vous êtes divorcé(e) : la mention de divorce doit apparaître sur l'acte de naissance.
• Si vous êtes veuf ou veuve : vous devez joindre au dossier l'acte de décès du précédent conjoint.
• Si vous avez des enfants communs nés avant le mariage : ces enfants doivent être signalés avant le mariage. Ils doivent avoir été reconnus par les deux parents, le livret de famille précédent est à remettre à l'officier d'état civil.

1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR CONJOINT 1

Nom de naissance :	**Prénoms :**
Date de naissance : _____ / _____ / _____	**Lieu de naissance :**
Nationalité :	**Profession :**
Téléphone :	**Adresse e-mail :**
Situation matrimoniale : ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) depuis le : _____/_____/_____	☐ Divorcé(e) depuis le : _____/_____/_____ ☐ Pacsé(e) depuis le : _____/_____/_____
Adresse du domicile :	
FILIATION - PÈRE	
Nom et prénoms du père :	**Profession / Décédé le :**
Domicile du père :	
FILIATION - MÈRE	
Nom et prénoms de la mère :	**Profession / Décédée le :**
Domicile de la mère :	

2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR CONJOINT 2

Nom de naissance :	**Prénoms :**
Date de naissance : _____ / _____ / _____	**Lieu de naissance :**
Nationalité :	**Profession :**
Téléphone :	**Adresse e-mail :**
Situation matrimoniale : ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) depuis le : _____/_____/_____	☐ Divorcé(e) depuis le : _____/_____/_____ ☐ Pacsé(e) depuis le : _____/_____/_____
Adresse du domicile :	
FILIATION - PÈRE	
Nom et prénoms du père :	**Profession / Décédé le :**
Domicile du père :	
FILIATION - MÈRE	
Nom et prénoms de la mère :	**Profession / Décédée le :**
Domicile de la mère :	

3. LISTE DES TÉMOINS (2 obligatoires, 4 maximum - tous majeurs)

TÉMOIN 1	
Nom de naissance :	**Prénoms :**
Date de naissance : _____ / _____ / _____	**Lieu de naissance :**
Profession :	**Domicile :**
TÉMOIN 2	
Nom de naissance :	**Prénoms :**
Date de naissance : _____ / _____ / _____	**Lieu de naissance :**
Profession :	**Domicile :**
TÉMOIN 3	
Nom de naissance :	**Prénoms :**
Date de naissance : _____ / _____ / _____	**Lieu de naissance :**
Profession :	**Domicile :**
TÉMOIN 4	
Nom de naissance :	**Prénoms :**
Date de naissance : _____ / _____ / _____	**Lieu de naissance :**
Profession :	**Domicile :**

4. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Conjoint 1 – Nom & Prénom : _____
Né(e) le : _____/_____/_____ à : _____

Conjoint 2 – Nom & Prénom : _____

Né(e) le : _____/_____/_____ à : _____

Nous nous engageons à fournir, en cas de modification d'état-civil, intervenue après le dépôt du dossier de mariage, une copie intégrale rectifiée au service de l'état-civil, et ce avant la cérémonie du mariage.

Nous certifions en outre avoir pris connaissance des peines auxquelles nous nous exposons en rédigeant une fausse déclaration.

La signature d'une fausse attestation sur l'honneur est une infraction sanctionnée par des peines pouvant aller jusqu'à :

- **3 ans d'emprisonnement**
- **et 45 000 € d'amende.**

Fait à Chatou,

Le _____

Signature des déclarants

5. AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Adresse du domicile après le mariage

- Avez-vous prévu un contrat de mariage?
 ☐ non
 ☐ oui - dans ce cas fournir **avant le mariage** le certificat établi par le notaire (au plus tard 8 jours avant la célébration)

- Echange d'alliances ☐ oui ☐ non

- Mariage religieux ☐ oui ☐ non

- Nombre d'invités prévu le jour de la célébration (capacité de la salle 70 personnes maximum)

- Annonce de votre mariage dans le magazine de la ville de Chatou
 ☐ oui ☐ non

- Quête des mariages : le jour de votre célébration de mariage, un don en faveur des œuvres sociales de la commune est possible, pour ceux qui le souhaitent.

- Réunion mariage civil : en partenariat avec l'association Cap mariage, la Chambre des notaires des Yvelines et en présence d'un élu de Chatou, une rencontre d'information et de préparation est proposée pour votre mariage civil. L'invitation vous sera remise au dépôt du dossier.
 ☐ oui nous souhaitons participer
 ☐ non nous ne souhaitons pas participer